

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2009
COMPTE-RENDU**

CONSEIL MUNICIPAL – CR. 30.06.2009

Présents : R. DAVRIEUX, J.M. CREUZET, V. VALENTIN, N. CHEVAL, G. CHEVROT, M. SAGNARD, P. BAY, V. FALCONE, M. SANTULLO, C. GOY, M.A. ANGEI, A. MINJAT, M.L. DEJOUX, M.F. CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, R. ELASRI, L. BERTHET, F. MOUSSU-CHEMOUL, J.P. ROZAND.

Excusés :

Madame BLOND donne pouvoir à monsieur DAVRIEUX
Monsieur MONTROYA donne pouvoir à monsieur FAVROT
Monsieur COURAND donne pouvoir à monsieur CREUZET
Monsieur GOY donne pouvoir à madame DEJOUX
Monsieur PEDRO donne pouvoir à madame VALENTIN
Monsieur BEYNEL donne pouvoir à madame SANTULLO
Monsieur GULLON-NEYRIN donne pouvoir à madame BERTHET
Madame BON donne pouvoir à madame MOUSSU-CHEMOUL

Secrétaire de séance : Madame CHEVAL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI 2009

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

RECRUTEMENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention avec l'ANPE pour pallier au congé maladie d'un agent des services techniques et pourvoir à son remplacement, ce qui permettra un recrutement dès le mois de juillet d'une personne dans le cadre d'un C.A.E.

CONTRAT D'AFFERMAGE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS CONFORMEMENT A LA LOI SAPIN

Suite à la délibération du 26 mai 2009 retenant le principe de la délégation de service public pour le service des eaux, une commission d'ouverture des plis doit être créée pour examiner les candidatures, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, examiner les offres et formuler des avis avant les négociations.

Conformément à la loi 93.122 du 29 janvier 1993 dite "loi Sapin", et à l'article 1411.5 du code général des collectivités territoriales, une commission d'ouverture des plis doit être constituée pour chaque délégation de service public. Elle est composée du maire, de cinq délégués titulaires et de cinq délégués suppléants. Cette commission est chargée d'examiner les candidatures et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'examiner les offres et de formuler des avis avant les négociations.

Il a été décidé de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, monsieur le maire étant président de ladite commission.

Président de la commission de délégation de service public : monsieur Roger DAVRIEUX, Maire

Membres titulaires : Gilbert CHEVROT, Jean-Marc CREUZET, Paul MONTROYA, Régis COURAND, Jean-Pierre ROZAND.

Membres suppléants : Marie-Laure DEJOUX, Sylviane BLOND, Anne MINJAT, Patrick BAY, Jean GULLON-NEYRIN

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire dresse les principaux points du rapport annuel notamment sur le plan financier et budgétaire, le bilan quantitatif et qualitatif. Il précise que l'eau de Chavanoz est de très bonne qualité. La production d'eau a fortement baissé grâce au système de suivi mis en place. Il reste des efforts à réaliser. Il énumère les travaux effectués et ceux à venir et précise que ce rapport peut être consulté pendant un mois en mairie.

TARIFS COMMUNAUX

Fixation du prix de l'eau pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

A la majorité (cinq contre et quatre abstentions), le conseil municipal donne son accord sur les tarifs proposés applicables pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 :

	Hors taxes	TTC
Prix de l'eau – part communale	0.64784 €	0.68347 €
Prix de l'eau – part SDEI	0.14330 €	0.15118 €
Total service de l'eau	0.79114 €	0.83465 €
Redevance assainissement (non soumise à la TVA)	0.90037 €	
Total service de l'assainissement	0.90037 €	

Location annuelle des compteurs :

φ 15	4.57 € HT
φ 20	10.37 € HT
φ 40	16.31 € HT
φ 60	37.50 € HT
φ 100	137.97 € HT

Restaurants, garderies et transports scolaires

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur les tarifs suivants, applicables pour l'année scolaire 2009-2010 :

- Repas servis aux restaurants scolaires :
 - élèves domiciliés à Chavanoz : 3.36 € par repas au lieu de 3.31 €
 - élèves domiciliés hors de la commune : 4.31 € par repas au lieu de 4.25 €

- garderies périscolaires :
 - garderie du matin (1h00) : 1.60 € au lieu de 1.55 €
 - garderie du soir (1h25) : 2.35 € au lieu de 2.30 €
 - garderie du matin et du soir (2h30) : 3.60 € au lieu de 3.55 €
 - garderie du matin et du soir pour deux enfants : 6.30 € au lieu de 6.20 €

- transport scolaire du quartier des Bruyères :
 - coût mensuel par enfant pour deux trajets : 16.20 € au lieu de 16.00 €
 - coût mensuel par enfant pour un trajet : 9.10 € au lieu de 9.00 €
 - coût mensuel pour deux enfants d'une même famille (deux trajets) 13.15 € au lieu de 13.00 €
 - coût mensuel pour deux enfants d'une même famille (un trajet) : 8.10 € au lieu de 8.00 €

RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE MOULIN-VILLETTE : DEMANDES DE GARANTIE D'EMPRUNTS PRESENTEES PAR PLURALIS,

A l'unanimité, le conseil municipal a accordé sa garantie pour les emprunts suivants que la société d'habitation des Alpes - PLURALIS se propose de contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations :

- deux logements locatifs individuels à Chavanoz, Revorchon 3 :
 - 11 388.05 € majorés des intérêts du préfinancement pour 541.53 €, soit un total de 11 929.58 € pour le prêt PLUS foncier
 - 59 539.95 € majorés des intérêts du préfinancement pour 2 831.26 €, soit un total de 62.371,21 € pour le prêt PLUS construction

- quatre logements locatifs individuels à Chavanoz, avenue de l'Europe 2 :
 - 21 930.56 € majorés des intérêts du préfinancement pour 1 051.83 €, soit un total de 22.982,39 € pour le prêt PLUS foncier
 - 112 232.26 € majorés des intérêts du préfinancement pour 5 336.90 €, soit un total de 117.569,16 € pour le prêt PLUS construction

- deux logements locatifs individuels à Chavanoz, Revorchon 4 :
 - 8 352.62 € majorés des intérêts du préfinancement pour 261.07 €, soit un total de 8 613.69 € pour le prêt PLA-I foncier
 - 70 528.86 € majorés des intérêts du préfinancement pour 2 203.34 €, soit un total de 72.732,20 € pour le prêt PLA-I construction

- trois logements locatifs individuels à Chavanoz, Revorchon 4 :
 - 14 132.39 € majorés des intérêts du préfinancement pour 672.03 €, soit un total de 14 804.42 € pour le prêt PLUS foncier
 - 81 174.92 € majorés des intérêts du préfinancement pour 3 860.05 €, soit un total de 85.034,97 € pour le prêt PLUS construction

COURSE DU 1ER MAI 2009 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION CYCLISTE DES ABRETS

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 091 € à la Section Cycliste des Abrets pour l'organisation de la course du 1^{er} mai 2009.

Information sur l'utilisation par monsieur le maire de ses délégations

Renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a renouvelé sa ligne de trésorerie avec la caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : un an
- Taux : Eonia + marge 1.35 %
- Frais : 150 €

Actuellement la ligne de trésorerie est entièrement remboursée. Pour cette année, l'usage devrait en être limité puisque la commune a signé la convention avec l'Etat pour le plan de relance de l'économie : deux années de FCTVA seront versées en 2009. d'autre part, le Conseil général, lors de la conférence territoriale, a demandé aux communes de bien utiliser les crédits de subvention puisqu'un système de bonus malus se met en place pour pénaliser ou récompenser les territoires sur l'usage des enveloppes budgétaires.

Rénovation et extension du groupe scolaire maternel des Cinq Chemins : résultat de la consultation suivant la procédure MAPA

Monsieur le maire informe l'assemblée que, compte-tenu des délais de recours, le résultat de la consultation ne peut être présenté en séance.

Rénovation de la salle Georges Marquet : résultat de la consultation suivant la procédure MAPA

Trois entreprises ont présenté des offres : l'entreprise DI MICHELE, MONIN et CURTAT PALLET

C'est l'entreprise DI MICHELE qui a été retenue pour un montant de 30 349.48 € TTC. Les travaux commenceront le 1^{er} juillet 2009.

Informations diverses

- Samedi 4 juillet – challenge de la municipalité. Monsieur le maire convie l'assemblée à l'apéritif servi à 19h00 aux abords des jeux de boules
- Monsieur le maire informe l'assemblée que monsieur Thierry HUPOND, originaire de Chavanoz, participera cette année au Tour de France, ce qui représente une grande performance
- Rentrée scolaire 2009 – 2010 : madame BLOND indique qu'il est prévu une ouverture de classe à l'école primaire des Cinq Chemins qui sera confirmée à la rentrée après comptage des effectifs. La nouvelle classe sera installée provisoirement dans la salle informatique car il n'est pas envisageable de l'installer dans un préfabriqué
Aucune ouverture ou fermeture n'est programmée sur les autres groupes scolaires.
- Madame BLOND indique que les chantiers jeunes vont commencer avec une première session début juillet puis une seconde à fin juillet. Un mini camp avec les militaires au Val d'Aan est organisé cette année pour les enfants de 13 à 15 ans, du 20 au 27 juillet. Il reste dix places.
- Madame SANTULLO dresse le bilan de cette première année du conseil municipal enfants. Le bilan est positif. Il s'agit d'une bonne expérience. Le conseil municipal a organisé des opérations événementielles qui ont bien fonctionné. Pour la prochaine saison, ces manifestations seront conservées mais l'idée est d'envisager des actions durables comme l'intervention de bénévoles à la sortie des écoles. Les idées ne manquent pas...
- Monsieur le maire fait remarquer que le stop rue de la Poste, à l'intersection de la rue du moulinage a été remplacé par un cédez le passage.
- Madame MINJAT informe qu'une sortie « accrobranche » avec la commission jeunesse est prévue le 4 juillet à Ambérieu.
- Madame BLOND rappelle que du 7 au 9 juillet, une activité accrobranche sera aménagée dans le square Ginet avec l'association MEDIAN.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h35.